

SAVOIRS LOCAUX ET BIOÉTHIQUE

Chantal H. C. Noël¹

Probablement plus d'un parmi vous doivent se demander où situer la bioéthique dans le domaine des savoirs locaux.

En premier lieu, qu'est-ce que la bioéthique ?

Celui qui a inventé le mot Bioéthique, Van Rensselaer Potter² l'a composé avec deux mots grecs associés : « bios », qui signifie la vie, qui représente la réalité du vivant et les sciences de la vie, et « ethos » qui renvoie à des valeurs et à des devoirs. « J'ai créé un nouveau mot et une nouvelle entreprise académique dont le nom est bioéthique et que l'on peut définir comme la combinaison du savoir biologique et des valeurs humaines »³. Potter cherchait à développer une pensée éthique intégrant santé, humanité et nature.

S'occuper de la vie humaine a, depuis des millénaires, été dévolue à la profession médicale. De nos jours, on s'est rendu compte que la santé des êtres humains ne concerne pas uniquement les médecins. Ils ne sont donc plus les seuls à en prendre soin ; nombreuses sont les disciplines scientifiques et les professions qui y interfèrent. Suivant l'Organisation Mondiale de la Santé : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La bioéthique diffère de l'éthique

1 Professeure à la Faculté d'Odontologie, membre du Comité d'Éthique (UEH).

2 Van Rensselaer Potter (1911-2001), biochimiste américain, fut professeur d'oncologie au laboratoire McArdie de l'Université du Wisconsin-Madison pendant plus de 50 ans. Il a reçu le prix Pfizer en chimie de l'enzyme en 1947.

3 Potter, 1972, 201

médicale. Cette dernière, qui désigne les règles auxquelles les professionnels de santé sont soumis dans leur pratique quotidienne, n'est qu'une des composantes de la première.

Le champ de la bioéthique est aussi vaste que les phénomènes de la vie ; il englobe l'être humain dans toute sa valeur holistique. Ainsi son étude est divisée en de nombreux domaines, chacun avec sa spécificité propre : la bioéthique écologique, la bioéthique médicale, la bioéthique sociale, etc.

L'idée de Potter, et celle poursuivie par la bioéthique en général, est que tout ce qui est techniquement possible n'est pas forcément moralement juste, et que nos interventions dans la nature et dans l'environnement, sur les animaux et sur les êtres humains, doivent être soumises à un certain contrôle, pour éviter le désastre. La bioéthique, dans un de ses concepts, vise à garantir le respect de la dignité humaine et la protection des plus vulnérables contre toute forme d'exploitation.

Quelle est la place de la Bioéthique dans la recherche ?

Toute recherche, du point de vue bioéthique, doit garantir non seulement la qualité des résultats obtenus, mais aussi le respect et la protection des personnes et des communautés concernées. Dans le protocole, les principes suivants doivent être inclus :

- Le respect de l'autonomie des personnes et des groupes aptes à prendre des décisions éclairées, capables de libre arbitre ;
- la protection des personnes dont l'autonomie est restreinte ou diminuée ;
- la confidentialité et le respect de la vie privée ;
- la non-nuisance délibérée ou par inadvertance ;
- les avantages de la recherche doivent être pour les participants eux-mêmes, pour la société, ou pour l'enrichissement des connaissances ;
- la justice, principe dont l'un des critères est la répartition équitable des avantages et des inconvénients.

Ces principes sont suivis à la lettre dans les recherches effectuées dans les pays du Nord. Cependant ces derniers vont dans les pays du Sud faire des études sur les savoirs locaux. Malheureusement, souvent le respect des croyances, du savoir-faire, de l'intégrité, de la dignité ne sont pas une priorité pour ces chercheurs venus de loin. Comme soulignait le professeur Byron⁴ dernièrement sur les ondes, des chercheurs viennent dans un pays pour mener une étude ; ils obtiennent une participation active des membres d'une communauté. Parfois ils transgressent les valeurs culturelles du pays hôte en imposant sans nuances les normes du leur. Une fois le travail effectué, ils partent et ne donnent plus aucun signe de vie. Quels sont les résultats de l'étude ? Quels avantages pourrait en tirer la communauté ? Ou même quels sont les inconvénients liés à tels us et coutumes ? Et, le pire, que font les chercheurs des résultats obtenus ?

La recherche sur la Médecine traditionnelle ?

Actuellement nombreux sont les gens dans les pays du Nord à faire appel à la médecine traditionnelle. Nous sommes à l'ère du bio ! Nombreux sont ceux qui ont recours aux divers types de remèdes dits naturels en partant du principe que ce qui est naturel est sans danger.

Dans les pays industrialisés, la médecine alternative est l'équivalent de la médecine traditionnelle, et plus de 50 % de la population a eu recours, au moins une fois, à ce type de pratique. Au Canada, 70 % des habitants ont au moins une fois dans leur vie, utilisé la médecine parallèle. En Allemagne, 90 % de la population a pris, un jour, un remède naturel. Aux États-Unis d'Amérique, 158 millions d'adultes ont eu recours aux produits de la médecine alternative et, d'après la Commission for Alternative and Complementary Medicines, en 2000, la population américaine a dépensé 17 milliards de dollars en remèdes traditionnels. Au Royaume-Uni, les dépenses annuelles consacrées à la médecine parallèle sont de 230 millions de dollars américains. En Chine,

⁴ Jhon Picard Byron, Ph.D. en ethnologie et patrimoine – enseignant-chercheur à l'Université d'État D'Haïti.

les préparations traditionnelles à base de plantes représentent entre 30 % et 50 % de la consommation totale de médicaments.

Le marché mondial des plantes médicinales est en rapide expansion et représente actuellement plus de 60 milliards de dollars américains par an. Cet accroissement de la demande mérite d'être analysé et étudié avec sérieux, car, automatiquement, les pays du Sud qui utilisent traditionnellement cette médecine depuis des millénaires, sont régulièrement envahis par les chercheurs du Nord.

On estime que 80 % des populations des pays en développement fait appel à la médecine traditionnelle pour les soins de santé primaires, soit par transmission continue d'un contenu culturel, soit par faute d'autres alternatives (difficulté d'accès aux soins conventionnels, coût trop élevé des médicaments conventionnels, etc.) ou encore à cause de la méfiance à l'égard des médecins. Le recours à cette médecine tient tout d'abord à sa proximité, sa facilité d'accès, sa disponibilité, son coût et sa concordance philosophique avec les cultures autochtones.

Les grandes industries pharmaceutiques, en quête de nouveaux horizons à exploiter, n'hésitent pas à promouvoir le principe du « double standard » pour avoir accès à cet immense savoir ancestral : certaines exigences spécifiques concernant la recherche dans les pays du Nord et d'autres pour les pays périphériques.

L'acquisition à outrance de ce savoir et développement du marché des plantes médicinales pose des problèmes sur le plan de la biodiversité en raison du pillage des matières premières nécessaires à la fabrication des médicaments ou d'autres produits sanitaires naturels. Cette situation risque d'entraîner l'extinction d'espèces en danger ainsi que la destruction de ressources et d'habitats naturels. Combien de plantes utilisées autrefois à des fins curatives par nos grands-parents ont disparu de notre horizon ? Combien d'arbres, dont la culture était courante, n'existent plus actuellement ?

Un autre problème majeur que pose l'intérêt des firmes commerciales pour les plantes médicinales est constitué par les

tentatives de privatisation et d'exclusivité par le biais de brevets de dérivés de plantes séculairement connues. L'exemple du neem ou margousier illustre parfaitement ce risque de bio-piratage : une plante dont les vertus fongicides étaient connues depuis au moins 2000 ans en Inde a d'abord fait l'objet d'un dépôt de brevet auprès de l'Office Européen des Brevets, avant qu'une procédure, d'une durée de cinq ans, n'aboutisse à l'annulation du brevet au motif de l'antériorité des savoirs traditionnels indiens.

Les géants de la biotechnologie explorent de fond en comble les ressources de la nature des pays émergents pour s'approprier des plantes, et ensuite obtenir des brevets concernant leurs vertus thérapeutiques. Les grands laboratoires, pour des raisons commerciales, privent ainsi les populations locales de la libre exploitation de plantes curatives et nourricières, utilisées, depuis des millénaires, par les populations autochtones. L'Inde, le Brésil ou le Mexique, certains pays du Sud (la majorité des pays de l'Amérique latine, certains pays de l'Afrique comme le Sénégal, le Mali, etc.) ont adopté des lois réglementant la recherche dans leurs pays surtout les recherches sur les savoirs locaux.

Il faut donc protéger nos savoirs locaux contre la mainmise des grandes multinationales en adoptant des normes locales concernant la recherche ; en refusant le concept du « double standard » suivant lequel les normes réglementant la recherche soient moins exigeantes dans les pays périphériques que dans ceux du Nord ; en redynamisant l'utilisation des connaissances ancestrales au sein des communautés ; en encourageant leur transmission à l'école ; en renforçant les liens entre jeunes et anciens ; en les étudiant pour savoir comment notre pays peut en tirer profit.